



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2019-90038

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 octobre 2019**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2019-90038**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du terrain situé au 4, rue de Cork, lot 4 367 634 dans la zone H-30, vise la construction d'un garage détaché avec une superficie dérogatoire. L'article 7.13 du *Règlement de zonage 601-18* prescrit que la superficie maximale d'un garage détaché est de 100 mètres carrés pour un terrain dont la superficie est de 2 000 mètres carrés et plus. L'élément dérogatoire est donc le garage détaché projeté d'une superficie de 148,6 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^e JOUR DE SEPTEMBRE 2019

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA